Le CESE a voté son avis sur la "valorisation de la forêt française"

Séance plénière du 10 octobre 2012

PUBLIÉ LE 10/10/2012

Avec plus de 25 millions d'hectares forestiers dont 9 dans les régions ultramarines, la France est le 3ème pays le plus boisé de l'Union européenne. Sur le plan économique et social, la filière bois représente un chiffre d'affaires annuel de 60 Milliards d'euros et regroupe près de 450.000 emplois : elle participe activement à la vie des territoires ruraux. De plus, elle constitue un formidable réservoir de biodiversité et une puissante pompe à carbone, et offre des lieux de loisirs appréciés par nos concitoyens. Fort de ce constat, le CESE a saisi la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation pour qu'elle propose un avis pour relever les défis actuels et à venir de sa valorisation. **L'avis rapporté par Marie de l'Estoile (groupe de la coopération) a été adopté ce jour en séance plénière avec 178 votants, 9 abstentions et 169 votes pour**

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026